



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Déchets et matières premières

PFAS – valeurs limites et questions de mise en oeuvre

Christiane Wermeille, cheffe de la division Déchets et matières premières, OFEV
Matthieu Buchs, chef de la section Cycles matières premières, OFEV

7^e journée nationale des décharges, 10 mars 2026



Contenu

- PFAS dans l'environnement – omniprésents et persistants
- Interventions parlementaires – Postulat Moser et Motion Maret
- Mise en œuvre de la motion Maret – le défi de fixer des valeurs limites cohérentes et applicables



PFAS dans l'environnement

BAUERNZEITUNG 30. Januar 2026

Region

Ostschweiz und Zürich

Winterthurer Stadtbauern / Ernst Gr
und Stefan Märki wehren sich gegen die
Aufforstung von Fruchtfolgeflächen.

Wie umgehen mit dem Problem

«...», sagte Stefan Schneider aus Baden-Württemberg. Das i

SKI TOXIQUE

Sous la neige, les PFAS

Les amateurs de ski le savent: sans bon **fartage**, impossible de dévaler la pente. Pourtant, à chaque descente, les skis polluent. Les **PFAS** sont utilisés dans les farts pour réduire la friction avec la neige et améliorer ainsi la glisse, grâce à leurs propriétés imperméables et hydrofuges. Problème: ce sont des **substances toxiques**. «C'est une pollution invisible, mais très préoccupante», s'inquiète, dans le *Riviera Chablais Hebdo*, Timothée Steiner, chef de projet d'une étude lancée par la **Summit Foundation** pour établir un état des lieux de la présence de PFAS sur les pistes suisses. Dans le ski professionnel, la Fédération internationale de ski (FIS) a interdit leur utilisation

47

Dritte Seite

«Kenntnisstand über Hotspots noch gering»

INTERVIEW PFAS sind potenziell schädliche Chemikalien, die in die Natur und auch in unsere Nahrung gelangen können. Doch was sind diese Stoffe, woher kommen sie und wie gefährlich sind sie? Diese Fragen stellt der Kanton Arpagau

[24] MONDE

Ukraine Israël/Hamas Faits divers

Accueil | Monde | PFAS: les polluants éternels pourraient coûter 1700 milliards à l'UE

Se connecter

Polluants éternels

Les PFAS pourraient coûter 1700 milliards à l'Europe d'ici à 2050

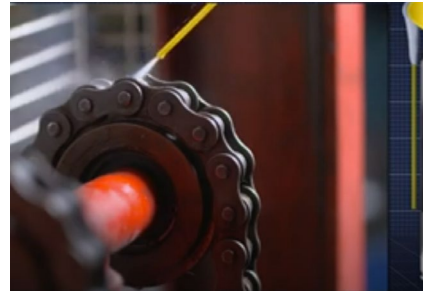
Un rapport commandé par la Commission européenne révèle l'ampleur financière de l'inaction face aux substances chimiques persistantes.

Publié: 29.01.2026, 13h40

Mis à jour: 29.01.2026, 14h04



PFAS – utiles mais impactant pour l'environnement et la santé



- persistants
- bioaccumulables
- beaucoup chroniquement toxiques



Impacts sur l'environnement et la santé humaine



Postulat 22.4585 Moser

22.4585 POSTULAT

Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes

Déposé par:



MOSER TIANA ANGELINA

Groupe vert'libéral

Parti vert'libéral

- 19.12.2025: [rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat](#)
- Le DETEC (OFEV), en collaboration avec le DFI (OASV) et le DEFR (OFAG), est chargé d'élaborer un plan d'action et de le soumettre au Conseil fédéral d'ici fin 2027
- Objectif de regrouper et de coordonner les mesures en cours et prévues
- Intensifier les échanges entre les services fédéraux et cantonaux



Motion 22.3929 Maret

22.3929 MOTION

Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS

Déposé par:



MARET MARIANNE

Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.
Le Centre

Rapporteur(s) :

BULLIARD-MARBACH CHRISTINE, MUNZ MARTINA

Date de dépôt:

15.09.2022

Déposé au:

Conseil des Etats

Etat des délibérations:

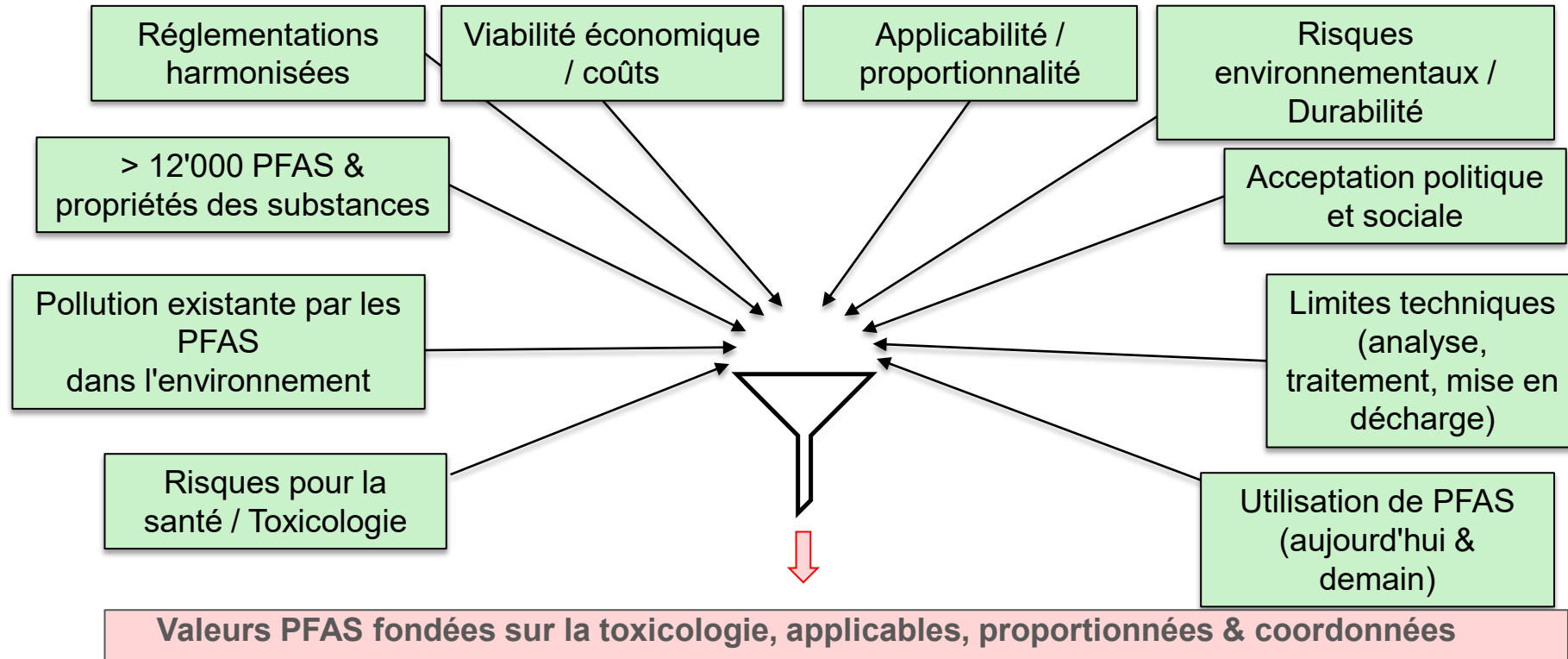
Transmis au Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est chargé de fixer les valeurs spécifiques suivantes pour les PFAS dans les ordonnances correspondantes:

- Valeurs limites et conditions pour l'élimination des matériaux (ordonnance sur les déchets)
- Valeurs de concentration pour l'évaluation de la pollution des sols et des sous-sols (ordonnance sur les sites contaminés et ordonnance sur la pollution des sols)
- Valeurs limites pour le rejet dans les eaux



Des valeurs limites applicables





Motion 22.3929 Maret - Sites pollués

Valeur de concentration selon l'annexe 1 OSites pour la protection des eaux souterraines : 200 ng TEQ/L

Secteur de protection des eaux souterraines	A_u	$\ddot{u}B$
Besoin d'assainissement (art. 9 al. 2 OSites)	100 ng TEQ/L	400 ng TEQ/L
Besoin de surveillance (art. 9 al. 1 OSites)	20 ng TEQ/L (10% Valeur de concentration)	80 ng TEQ/L (40% Valeur de concentration)

- La valeur de concentration de **200 ng TEQ/L** est appliquée depuis fin août 2025 par les cantons sur environ 300 sites sur la base d'une autorisation au cas par cas délivrée par l'OFEV et s'est jusqu'à présent révélée applicable.
- Envoi en consultation au printemps 2026.



Motion 22.3929 Maret - Sites pollués (2)

La gestion des sites pollués par les PFAS confronte les autorités à de nombreux défis

Plateforme d'échange PFAS des autorités démarrée en janvier 2026

Objectif

Echange sur ces questions ouvertes et ces défis concernant la mise en œuvre et la gestion des sites contaminés par des PFAS (information, apprentissage, coordination...)

⇒ Traitement efficace des sites contaminés aux PFAS



Motion 22.3929 Maret – Déchets (1)

Valeurs	<u>Jusqu'à juillet 2025</u> Min. $\Sigma 9$ PFAS	<u>Aujourd'hui</u> Min. $\Sigma 16$ PFAS	Commentaires
Valeur U	0.1 µg/kg	0.5 µg/kg	Valeur pour distinguer les matériaux d'excavation non pollués au sens de l'annexe 3 chiffre 1 de l'OLED
Valeur T	2.5 µg/kg	1.5 µg/kg	Valorisation sous conditions (article 19 alinéa 2 OLED) Valeur limite pour matériaux d'excavation et de percement faiblement pollués au sens de l'annexe 3 chiffre 2 de l'OLED
Valeur B	5 µg/kg	2.5 µg/kg	Valeur limite pour la mise en décharge de type B au sens de l'annexe 5 chiffre 2.3 de l'OLED La possibilité de stockage devrait être conservée tout en protégeant les eaux souterraines
Valeur E	5 µg/kg	5 µg/kg	Valeur limite pour la mise en décharge de type E au sens de l'annexe 5 chiffre 5.2 de l'OLED

- Envoi en consultation au printemps 2026.



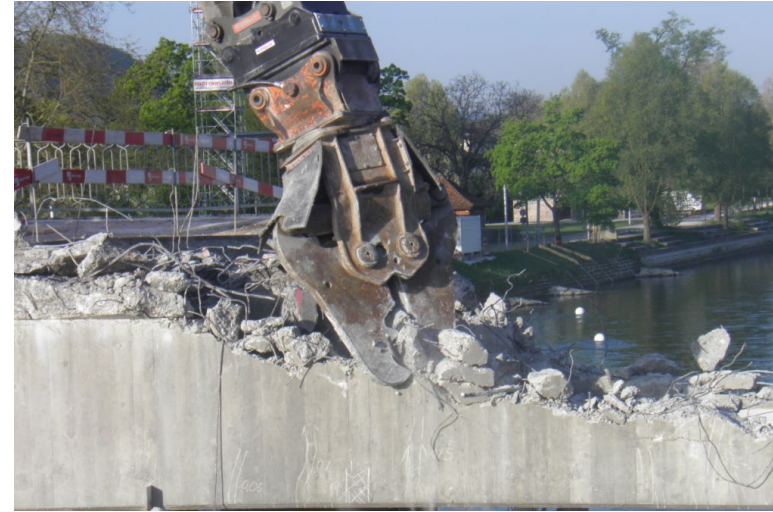
Motion 22.3929 Maret – Déchets de chantier

Matériaux d'excavation



- Valeurs limites OLED

Matériaux de déconstruction



- Pas de valeur limite OLED
- Evaluation de la situation des PFAS dans les bâtiments par *polludoc* en cours
- Objectif: «Dépollution» par des exigences concernant les PFAS dans art. 16 OLED



Motion 22.3929 Maret – Déchets (suite et défis)



- Quelle gestion des lixiviats de décharges ?
- Quelle stratégie face aux eaux météoriques ?
- Que faire avec les décharges actuellement problématiques?
- Quelle durée de suivi après fermeture ?
- Comment financer des mesures de suivi et d'entretien durant des décennies ?
- Qui porte quelle responsabilité et sur quelle durée?

→ **Groupe de travail des autorités « PFAS en décharges »**



Motion 22.3929 Maret – Lixiviats de décharges (1)

Verband Schweizer
Abwasser- und
Seweragen
Bauingenieure
Association suisse
des professionnels
des eaux usées
des égouts
Associazione Svizzera
per i professionisti
della depurazione
des eaux
Sveits Vatten-
Anslutningar
Förbundet



ÉLIMINATION DES PFAS DES LIXIVIATS DE DÉCHARGE CAPTÉS ET DES EAUX SOUTERRAINES POLLUÉES POMPÉES DE SITES CONTAMINÉS

Guide relatif à l'état de la technique



Document de la branche (VSA)
présentant l'état de la technique (2025)

[Élimination des PFAS des lixiviats de décharge captés et des eaux souterraines polluées pompées de sites contaminés»](#)

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'environnement OFEV

Aide à l'exécution UV-1223

Exigences applicables au déversement du lixiviat de décharge

Aide à l'exécution relative à son évaluation,
à son traitement et à son déversement

État:
Versions précédentes:


2012

Aide à l'exécution de l'OFEV
Consultation publique en cours



Motion 22.3929 Maret – Lixiviats de décharges (2)

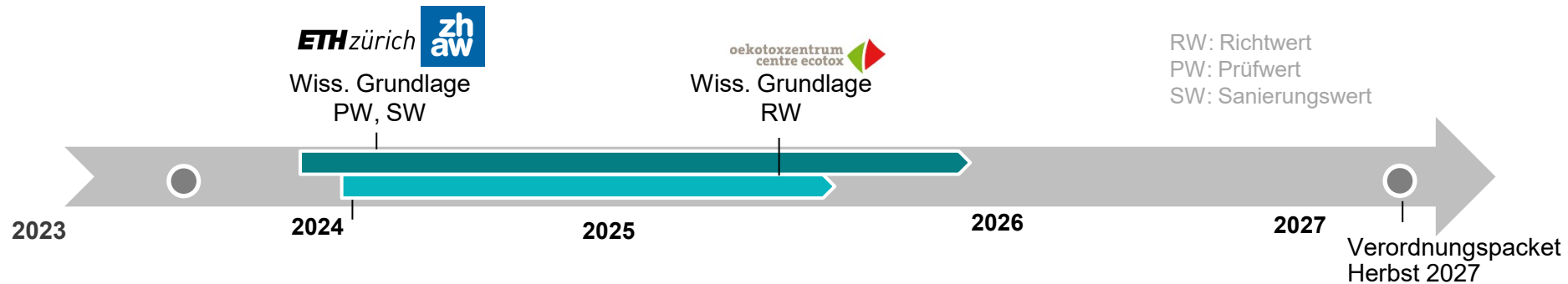
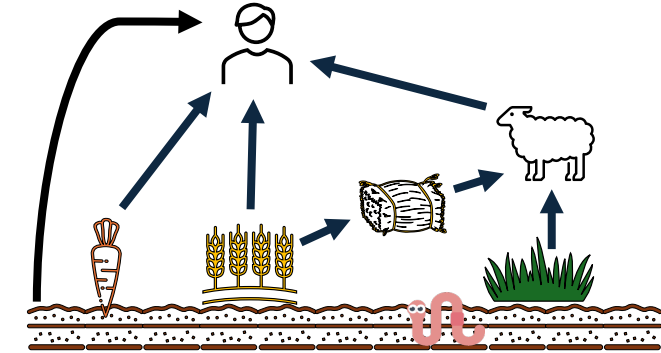
Aide à l'exécution de l'OFEV – en consultation jusqu'à fin mars 2026

- Référence à l'état de la technique dans le guide du VSA
- **L'impact sur les eaux doit être évalué au cas par cas.**
- Même avec la mise en œuvre de l'état de la technique, il y aura des cas isolés où la valeur limite de rejet devra être renforcée.
 - Pour les rejets dans les petits cours d'eau, la valeur limite de rejet doit presque toujours être renforcée sur la base de l'état de la technique, ce qui n'est pas le cas pour les rejets dans les grands fleuves comme le Rhin, le Rhône et l'Aar.
 - Pour les cours d'eau moyens et grands, cela dépend du débit de la décharge ou du taux de pompage de la nappe phréatique.



Motion 22.3929 Maret - Sols

- Tous les sols de Suisse contiennent des PFAS
- Mobilité des PFAS entre le sol et la plante
- Danger d'ingestion des herbages par les animaux de rente; sécurité de la consommation de produits issus de l'agriculture et de l'élevage
- Une approche fondée exclusivement sur la (éco)toxicologie apparaît actuellement difficile, compte tenu de l'exposition déjà élevée aux PFAS.





Le défi de trouver les bons équilibres

- Approche toxicologique et pollution de base élevée
- Valeurs pour la mise en décharges et capacités des installations de traitement
- Elimination des sols pollués et valeurs pour la mise en décharge
- «Forever Chemicals» et durée limitée de surveillance des décharges après fermeture
- Des produits limités mais pas interdits – les PFAS continuent à s'accumuler dans l'environnement
- ...





Merci pour votre attention

